



USM VILLEPARISIS
Section ROLLER - LOISIR / COURSE
www.usmv-roller.kalisport.com

Connaissance du club : Internet Forum des associations Journal Compétitions
 Réseaux sociaux Bouche à oreille autre (préciser) _____

Cadre réservé aux responsables USMV ROLLER, ne pas remplir

Certificat Médical Photo Licence _____
 Règlement : Montant _____, Moyen de paiement _____

FICHE D'INSCRIPTION ENFANT SAISON 2025/2026

IDENTIFICATION **

Identification de l'Enfant		Personne à joindre	
		<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Nationalité :			
Adresse		Adresse	
Ville, code postal :		Ville, code postal :	
N° tél. fixe :		N° tél. fixe :	
N° portable :		N° portable :	
E-mail* :		E-mail* :	
Date de naissance :		Profession :	

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e).....autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.

****J'autorise le club à publier sur le site du club les photos prises dans le cadre de l'activité du club et ce durant la période de l'adhésion.**

PIECES à FOURNIR :

150€ de 5 ans à 12 ans - 180€ à partir de 13 ans (en 2025-né en 2012) - Niveau National 180€ (-13ans) et 200€ à partir 13 ans

chèque à l'ordre « USMV ROLLER » ou inscription sur le site du club via hello Asso -

1 Photo d'identité obligatoire -

1 attestation parentale datée et signée (questionnaire médical) ou un certificat médical de moins de 1 an

LE CLUB NE RECEVRA PAS DE DOSSIER INCOMPLET.

***information importante : la licence est adressée directement par la Fédération par mail à chaque licencié à charge pour lui de l'imprimer.**

Discipline choisie : Loisir Compétition

Attestation sportive : oui non

PIECES A FOURNIR :

1 Chèque de 125 € à l'ordre « USMV ROLLER»

1 Photo d'identité obligatoire - 1ère inscription : 1 Certificat médical établi depuis moins de 1 an. Pour la compétition, le CM doit indiquer « roller en compétition »

Renouvellement de licence : le certificat médical est valable 3 ans et ensuite fournir un CM de - de 6 mois

LE CLUB NE RECEVRA PAS DE DOSSIER INCOMPLET.

* **Information importante : la licence étant adressée par mail directement par la Fédération à chaque licencié, à charge pour lui de l'imprimer**

** **J'autorise le club à publier sur le site du club, les photos prises dans le cadre des activités du club et ce durant la période de mon adhésion**

EXTRAIT REGLEMENT INTERIEUR :

1. L'adhésion à l'U.S.M.V. implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur, consultables au siège. Elle implique des droits et des devoirs.

2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical obtenu chez un médecin traitant ou au centre de santé et du règlement de la cotisation annuelle non remboursable.

5. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par mail ou par SMS

7. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par la commission de discipline.

8. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgences et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.

9. Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.

10. Les sorties en dehors des lieux habituels d'entraînement (Gymnase et Piste de Patinage) se font sous la responsabilité exclusive de chaque participant.

Lu et approuvé le :
(signature)



Scan compétitions